

**MINISTERE DU TRANSPORT  
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 12 /2018**

**APPEL D'OFFRES POUR LE RENFORCEMENT DE LA  
SIGNALISATION AU PORT DE LA GOULETTE**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d'offres pour le renforcement de la signalisation au port de La Goulette.

Les candidats intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le dossier d'appel d'offres, tous les jours ouvrables, dès la parution de cet avis, auprès du :

**Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés  
Bâtiment Annexe 2060 - La Goulette  
Tél. 71 735 300 – Fax 71 735 812**

et ce, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **trente (30)** dinars par versement au compte de l'OMMP N° **03003038011500450394** à la Banque Nationale Agricole, Agence de la Gare maritime à La Goulette et contre un bon de versement de la dite somme provenant de la BNA.

Sous peine de rejet, les offres doivent être présentées conformément à **l'article (8)** des conditions d'appel d'offres et procédures de passation du marché, et devront parvenir sous plis fermés et scellés par voie postale recommandée ou par Rapide Poste ou déposé directement au Bureau d'Ordre Central de l'O.M.M.P contre récépissé au plus tard le **Lundi 07 MAI 2018 à 11h.00** au nom de Monsieur Le Président Directeur Général De l'Office de la Marine **Marchande et des Ports** à l'adresse suivante :

**Office de la Marine Marchande et des Ports  
Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette**

Le cachet du bureau d'ordre central de l'O.M.M.P faisant foi.

Les participants ayant retiré le cahier des charges sont invités à la séance d'ouverture publique des plis techniques et financiers, et ce le **Lundi 07 MAI 2018 à 15H00** au secrétariat permanent de la commission des marchés – bâtiment annexe – 1<sup>er</sup> étage.

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

**"A NE PAS OUVRIR, APPEL D'OFFRES N° 12/2018"  
« APPEL D'OFFRES POUR LE RENFORCEMENT DE LA  
SIGNALISATION AU PORT DE LA GOULETTE »**

L'enveloppe extérieure doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

**A- Les documents administratifs et le cautionnement provisoire :**

- Un cautionnement provisoire ou une caution bancaire d'un montant de 500,000 dinars.  
Les chèques ne sont pas acceptés,
- Une Fiche des renseignements généraux,
- Original ou copie certifiée conforme à l'original de l'attestation de situation fiscale prévue par la législation en vigueur,
- Une copie certifiée conforme à l'originale du Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale,
- Une déclaration sur l'honneur de non influence,

- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de l'OMMP durant les Cinq dernières années.
- L'original du cahier des charges ( CAO, CCAP, CCTP) avec signature, date et cachet du soumissionnaire ,
- L'original de l'extrait de l'inscription du soumissionnaire au registre de commerce,
- Une liste des sous-traitants éventuels,

**B- Enveloppe A – l'offre technique :**

L'offre technique doit contenir les pièces suivantes :

- Les références du soumissionnaire en terme de projets réalisés durant la période du premier jour de l'année 2015 jusqu'à la date limite de réception des offres avec les pièces justificatives nécessaires.
- Une copie certifiée conforme à l'original de l'agrément, du cahier des charges ou de l'autorisation des autorités compétentes.
- Le tableau des spécifications techniques des barrières, enseignes et panneaux à fournir.

**C- Enveloppe B – l'offre financière :**

L'offre financière est constituée de :

- la Soumission,
- le bordereau des prix formant détail estimatif,
- le sous détail des prix unitaires.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter du lendemain de la date limite de la réception des offres.

Toute offre parvenant à l'Office de la Marine Marchande et des Ports après la date limite susmentionnée sera considérée comme nulle et non avenue, de même qu'il ne sera pas tenu compte de toute offre non conforme aux clauses et conditions du dossier d'appel d'offres et de l'avis d'appel d'offres.